



---

# *Avis d'audience publique et de financement des participants*

---

Le 8 août 2022

Réf. 2023-H-08

## **La CCSN tiendra une audience publique sur la demande présentée par Orano concernant la révocation de son permis d'exploitation d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium pour le projet de Cluff Lake**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique le 1<sup>er</sup> ou le 2 mars 2023 afin d'examiner la demande d'Orano Canada Inc. (Orano) visant à révoquer son permis d'exploitation d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium afin de pouvoir libérer le site déclassé du contrôle réglementaire prévu par la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) (LSRN). Le projet de Cluff Lake se trouve dans le nord de la Saskatchewan, à 30 km à l'est de la frontière provinciale avec l'Alberta et à 75 km au sud du lac Athabasca, sur le territoire visé par le traité n° 8, patrie des Métis, et les territoires traditionnels des Dénés, des Cris et des Métis.

Le projet de Cluff Lake est le site d'une ancienne mine et usine de concentration d'uranium qui a été déclassé en 2005. Depuis lors, le site fait l'objet d'activités de surveillance et d'entretien post-déclassement. Il comprend des mines à ciel ouvert et une usine de concentration entièrement déclassées, une zone de stériles et une zone de gestion des résidus entièrement déclassée. Orano demande à la Commission de libérer la propriété du contrôle réglementaire prévu par la LSRN afin de pouvoir la transférer au Programme de contrôle institutionnel (PCI) de la Saskatchewan, qui assurera la surveillance à l'échelon provincial.

La réglementation provinciale qui établit le PCI exige que la province ne soit pas assujettie à l'obligation d'avoir un permis de la CCSN au moment de transférer toute propriété au programme. C'est pourquoi la Commission déterminera aussi si elle accordera à la province de la Saskatchewan une exemption de l'obligation de détenir un permis pour la propriété libérée, conformément à l'article 7 de la LSRN.

Date : Le 1<sup>er</sup> ou le 2 mars 2023

Lieu : À déterminer

Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera diffusé avant l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur le site Web de la CCSN à [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca).

Dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#), la CCSN offre jusqu'à **100 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner la demande d'Orano et les documents connexes, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions propres au sujet

examiné. Les demandes de financement doivent démontrer clairement comment les interventions donneront à la Commission de l'information qui concerne directement la demande d'Orano. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie parmi tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN est le **30 septembre 2022**.

Le mémoire d'Orano et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinés lors de l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe de la Commission après le **18 novembre 2022**.

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à présenter des commentaires sur la demande d'Orano. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **12 janvier 2023** au moyen du [formulaire de demande en ligne, par courriel](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **Les demandes d'intervention doivent comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

De plus, la CCSN donnera aux intervenants autochtones l'occasion de faire des présentations orales dans un esprit de réconciliation et pour reconnaître leur tradition de transmission orale des connaissances.

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

**Pour des renseignements sur le Programme de financement des participants, veuillez communiquer avec :**

Administrateur du Programme de financement des participants  
Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284  
Courriel : [fpf@cnsccsn.gc.ca](mailto:fpf@cnsccsn.gc.ca)  
Web : [Programme de financement des participants](#)

**Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :**

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284  
Télé. : 613-995-5086  
Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)  
Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)